

LIEUX DE VIE COLLECTIFS

APPEL A PROJET 2023

Le 10 février 2023

Madame, Monsieur,

La Carsat Auvergne participe financièrement à la construction et à la rénovation des lieux de vie collectifs destinés aux personnes retraitées autonomes (Gir 5 et 6) socialement fragilisées.

Trois types de structures peuvent bénéficier d'un soutien financier, quel que soit leur statut juridique (privé ou public) :

- Les locaux dédiés à l'animation,
- Les structures entre habitat individuel et hébergement collectif : logements individuels regroupés autour d'une salle commune,
- Les établissements non-médicalisés : résidences-autonomie et résidences services.

Pour bénéficier d'une participation financière, les lieux de vie collectifs doivent répondre à différents critères, et en particulier proposer :

- Une réponse à un besoin local,
- Un projet de vie sociale avec des animations centrées sur la prévention,
- Des tarifs accessibles aux retraités socialement fragilisés,
- Un cadre architectural adapté et inscrit dans une démarche de développement durable.

La participation financière de la Carsat Auvergne prend deux formes :

- Prêt sans intérêt, remboursable sur 20 ans, pour les projets d'investissement lourd.
- Subvention pour l'équipement et les petits travaux n'entrant pas dans le cadre d'un programme global de construction (maximum de 100.000 €)

Dans la limite de 50 % maximum du prix de revient du projet.

Les critères et modalités détaillés sont à consulter dans la circulaire CNAV n° 2015-32 du 28 mai 2015 relative aux aides financières de l'Assurance retraite en faveur des lieux de vie collectifs disponible sur www.carsat-auvergne.fr rubrique Partenaires

Les demandes d'aide financière sont présentées pour avis à la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la Carsat Auvergne, seule habilitée à apprécier l'intérêt du projet et à attribuer des aides financières dans le cadre des prestations extralégales versées par l'Assurance Retraite.

Vous trouverez en pièce jointe les modalités de l'Appel à projet 2023.

Monsieur Arnaud VILLAUME (arnaud.villaume@carsat-auvergne.fr / tel : 04 73 42 89 67), Attaché de Direction – Pôle Stratégie/Partenariats/Innovation, est à contacter le plus en amont possible du projet afin d'examiner l'opportunité d'un dépôt et vous accompagner dans la constitution de votre dossier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Offre de Services et Action Sociale Retraite

C. MALLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Mallet', with a horizontal line above it.

PJ : Appel à projet 2023
Annexe 1 Fiche d'Identification
Annexe2 Note d'opportunité